

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 novembre 2021 de M^{me} et MM. Christian Steiner, Daniel Sormanni, Danièle Magnin, Daniel Dany Pastore et Amar Madani: «Sécuriser et aménager l'accès à l'école et à l'espace de vie enfantine des Ouches».

Rapport de M^{me} Marie-Agnès Bertinat du 13 décembre 2022.

Cette motion a été renvoyée à la commission de l'aménagement et de l'environnement par le Conseil municipal lors de la séance du 30 novembre 2021. La commission l'a étudiée lors des séances du 3 mai 2022 sous la présidence de M^{me} Anne Carron, du 20 septembre 2022 sous la présidence de M. Denis Ruyschaert, et du 11 octobre 2022 sous la présidence de M. Christian Steiner. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que la rapporteuse remercie pour la qualité de son travail.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, du côté rue Camille-Martin, l'accès à l'école et à l'espace de vie enfantine (EVE) des Ouches se fait par un chemin en terre et gravier, qui nécessite d'emprunter la partie de la zone de rencontre utilisée par un trafic motorisé très dense aux heures de pointe, qui dessert trois parkings en sous-sol, deux parkings en surface ainsi que l'accès au chemin de l'Essor;
- que, afin d'éviter de circuler à pied au milieu de ce trafic, de nombreux usagers de l'école des Ouches, principalement des élèves, se sont frayé un passage et ont finalement ouvert un cheminement piéton à travers la végétation;
- que, compte tenu de la configuration des lieux, l'accès à un des parkings souterrains et au chemin de l'Essor devant être préservé, une mise en application de la pétition P-383 demandant la fermeture de la rue Camille-Martin au niveau du chemin d'accès à l'école des Ouches n'améliorerait que très partiellement la situation,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à étudier la possibilité de mise en place d'éléments d'aménagement permettant un cheminement piéton sûr depuis le lotissement Sports-Essor/Jean-Treina, si nécessaire en requalifiant la zone de rencontre dans le but de pouvoir effectuer les marquages au sol et/ou les surélévations de la chaussée nécessaires;
- à aménager le chemin d'accès à l'école des Ouches de manière à éviter de devoir marcher dans la terre ou dans un mélange de terre et de gravier.

Séance du 3 mai 2022

Audition de M. Christian Steiner, représentant des motionnaires

M. Steiner prend la parole et déclare que cette école est dans une situation d'insécurité depuis l'inauguration de l'école, en 2005. Il évoque un passage à travers la végétation qui s'est formé naturellement par le passage des enfants au fil des ans, dans le but d'éviter de passer par la partie de la zone de rencontre utilisée par le trafic motorisé. L'accès normal se fait par un chemin de terre qui prend son origine dans la partie de la rue Camille-Martin utilisée par le trafic motorisé et qui passe ensuite entre deux chênes centenaires, qu'il est indispensable de préserver et protéger. Il ajoute que l'inauguration de la zone de rencontre qui s'était déroulée en 2005, suivie d'une pose de gravier l'année suivante suite aux remarques des usagers, gravier qui a vite disparu, n'avait pas pris en considération ce passage, lequel est d'autant plus problématique puisqu'il débouche sur la sortie d'un parking souterrain destiné aux usagers de la crèche, qui permettait un accès «les pieds au sec» et qui comportait également un parking vélos. Le parking a été fermé depuis lors, mais il déclare que personne n'a pensé à s'occuper de cet accès. Il précise cependant qu'en 2018, lors du plan localisé de quartier (PLQ) Concorde, l'association de quartier est revenue sur le sujet mais il observe que la fermeture du tronçon Camille-Martin a à nouveau oublié ce passage. Il répète que les enfants se sont créé un chemin au milieu de la végétation. Il déclare que c'est la raison pour laquelle il soumet cette motion en proposant d'ouvrir la réflexion pour prévoir un chemin d'accès à l'école de manière à éviter de marcher dans la terre. Il évoque encore quelques scénarii en mentionnant que le Service de l'aménagement pourra sans doute proposer des idées.

Questions des commissaires

Une commissaire signale que la zone est déjà en zone de rencontre. Elle pense que c'est l'aménagement du sol qui devrait être revu.

M. Steiner répond qu'avec une sortie de parking souterrain pour les voitures, il est nécessaire de faire quelque chose. Il remarque qu'il serait possible de changer le statut de cette zone et d'opter pour une zone 20 pour permettre des aménagements.

Une commissaire demande si M. Steiner a rencontré le Forum 1203.

M. Steiner répond que le Forum 1203 était coorganisateur de la présentation de 2018 et avait remis aux autorités présentes (conseiller d'Etat et conseiller administratif) un dossier avec des photos, ressemblant à la présentation PowerPoint de la motion. Il ne comprend pas pourquoi rien n'a été fait à ce jour. Il répète que le dernier tronçon de la rue Camille-Martin n'est pas adéquat pour l'accès à une école primaire et à une crèche.

Sur demande d'une commissaire concernant la fermeture du parking voisin, M. Steiner répond que le parking de la crèche n'existe plus et il mentionne qu'il reste le parking souterrain ainsi qu'un parking privé.

Une commissaire déclare que le danger relève surtout des sorties des parkings souterrains, M. Steiner acquiesce. Mais il rappelle que l'avenue de la Concorde va être fermée, entraînant un renforcement du trafic sur le chemin de l'Essor. Il déclare que c'est le carrefour entre le chemin de l'Essor et Camille-Martin qu'il faut sécuriser ainsi que la sortie du parking souterrain.

Concernant les feux à la sortie du parking, un commissaire imagine que c'est la régie qui doit réagir et il pense que la Ville peut contacter cette dernière. Il rappelle par ailleurs que des gyrophares clignotants sont une option qui fonctionne généralement bien. M. Steiner acquiesce et déclare qu'un marquage jaune ou un miroir sont également des options.

Une commissaire se demande s'il ne faudrait pas supprimer les places en surface le long de Camille-Martin. Elle rappelle, cela étant, que des dérogations existent pour les zones de rencontre et que des aménagements sont donc envisageables.

M. Steiner déclare que seuls des seuils de ralentissement ou des surélévations de la chaussée permettent de limiter la vitesse des véhicules

Une commissaire déclare que cette motion a deux points, soit la sécurisation de la sortie du parking et l'accès en terre à l'école. Elle pense que les gens, notamment les enfants, continueront à passer par là et se demande s'il est possible de respecter le chemin que la population s'est créé en l'aménageant. Elle déclare également qu'il serait regrettable de fermer ce petit chemin qui a beaucoup de charme.

M. Steiner répond qu'il ne propose pas de le fermer mais de l'aménager.

La présidente propose l'audition de M^{me} Perler et passe au vote.

Cette audition est acceptée à l'unanimité par 15 oui (2 LC, 1 UDC, 4 S, 1 EàG, 1 MCG, 3 PLR, 3 Ve).

Une commissaire signale qu'elle proposera également l'audition du Forum 1203.

Séance du 20 septembre 2022

Audition de M^{me} Frédérique Perler, conseillère administrative, en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM), accompagnée de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

M. Betty déclare que les travaux ont été réalisés alors que la motion était déposée. Il rappelle que la rue Camille-Martin était traversée par des véhicules roulant trop vite et il mentionne que des aménagements complémentaires ont été mis en œuvre en 2022, en fermant la liaison pour les véhicules aux abords de l'école. Il pense en l'occurrence que les attentes ont été respectées et il mentionne qu'il n'y a plus de demandes de la part des habitants. Il ajoute que l'on enregistre une baisse du trafic sur Henri-Golay avec un report sur les voies structurantes.

Questions des commissaires

Une commissaire demande s'il y a encore des éléments à réaliser, notamment le réaménagement de la partie végétale qui est abîmée par le passage des écoliers.

M. Betty répond par la négative en mentionnant qu'il faut le demander, cas échéant.

Un commissaire déclare que la photo de présentation est idyllique mais ne correspond pas du tout à la réalité. Il ajoute qu'il est passé sur les lieux la veille et il observe que les élèves utilisent toujours un passage à droite d'un chêne centenaire sans emprunter le chemin qui semble encore trop utilisé par les véhicules. Il remarque que les enfants passent ainsi devant l'entrée d'un passage souterrain. Il précise que c'est la raison pour laquelle il a déposé cette motion. Il signale que ces plaintes ont été indiquées en son temps à M. Pagani et M. Hodgson et il remarque que les choses se sont un peu améliorées avec la suppression du parking aux abords de l'école. Mais il déclare que la zone de rencontre n'a certainement pas les qualités requises avec la présence de trois parkings souterrains.

M. Betty répond s'être rendu sur place le matin même et il déclare que les lieux étaient propres. Il ajoute qu'il est nécessaire de laisser un accès aux parkings souterrains. Mais il répète que la circulation est maintenant interrompue et il pense que la sécurité est à présent garantie. Il remarque qu'il y a certainement des finitions à apporter sur les espaces verts.

Un commissaire demande pourquoi les enfants ont commencé à passer par là.

M. Betty répond qu'il y avait de la circulation. Il répète qu'il ne sera pas possible de supprimer les voitures.

Un commissaire pense que cette zone de rencontre est un échec et qu'il faut penser à d'autres mesures comme une sécurisation du parking souterrain, et créer des marquages au sol. Il montre ensuite sa présentation.

Le président mentionne connaître les lieux et être pour sa part satisfait des aménagements réalisés. Il ajoute qu'il serait peut-être judicieux de faire en sorte que les gens empruntent les chemins afin d'éviter d'abîmer les arbres.

Un commissaire rappelle que les enfants passent au plus court et en prennent l'habitude.

M. Betty ajoute que les aménagements réalisés sécurisent largement le périmètre et doute qu'il soit possible de rouler à plus de 20 km/h.

Un commissaire répond que ce n'est pas la vitesse mais la quantité de véhicules qui pose un problème.

Un commissaire rappelle que le Forum 1203 devait être entendu pour cette motion, le président en prend note (*note de la rapporteuse: l'audition avait été proposée lors de la séance du 3 mai 2022 mais ne sera votée que lors de la séance du 11 octobre 2022*).

Séance du 11 octobre 2022

Le président fait voter l'audition de M. Zoltan Horvath, représentant du Forum 1203, qui est acceptée à l'unanimité par 10 oui (1 EàG, 3 S, 1 Ve, 1 MCG, 2 LC, 2 PLR).

Audition de M. Zoltan Horvath, représentant du Forum 1203

M. Horvath prend la parole et déclare que cette histoire est une fusée à deux étages puisqu'il serait nécessaire de fermer définitivement la rue Camille-Martin pour envisager un aménagement pérenne. Cette fermeture est temporaire, en attente des résultats portant sur les reports de circulation, le Forum ne s'est donc pas penché sur la question des aménagements. M. Horvath ajoute que le Forum n'a pas enregistré de plainte sur l'absence d'asphalte. Il précise qu'il n'y a pas eu de discussion non plus sur les parcours alternatifs créés par les enfants.

Questions des commissaires

Le président estime que cette rue est bien fermée de manière durable.

Un commissaire déclare qu'un dossier avait été transmis sur la problématique aux autorités sans qu'il y ait eu de suite, raison pour laquelle il a initié cette motion.

M. Horvath mentionne que l'aménagement actuel est le degré zéro de l'aménagement puisqu'il s'agit de deux potelets. Il pense qu'il serait possible d'imaginer un aménagement nouveau pour ce petit tronçon de rue.

Une commissaire demande si le Forum aimerait participer à la réflexion portant sur d'éventuels aménagements.

M. Horvath acquiesce et déclare que les habitants se feront un plaisir de réfléchir à des idées. Il répète que le Forum attend le résultat des études et de savoir si la fermeture est pérenne.

Une commissaire demande comment est vécue la sortie du parking souterrain.

M. Horvath répond que depuis la fermeture, la vitesse des véhicules est sans aucune mesure avec la réalité précédente. Il ajoute que les seules voitures qui passent par là sont celles qui utilisent ce parking et il observe que ces voitures roulent donc au pas. Il estime que le sentiment d'insécurité qui existait au préalable a disparu. Il remarque qu'il n'y a pas de critiques particulières de la part des différentes associations, et il mentionne que si un aménagement de qualité est réalisé, les habitants seront encore plus contents.

Une commissaire demande si le Forum a des propositions d'aménagement.

M. Horvath répète que la question n'a pas été débattue au sein du Forum. Cela étant, il pense à titre personnel qu'un sol un peu plus perméable pourrait être envisagé avec une mise en valeur des deux chênes qui sont très beaux. Il ajoute qu'il serait judicieux de respecter les cheminements naturels des gens et de marquer l'entrée du parking avec des marquages de couleurs.

Le président demande si refaire un cheminement à l'emplacement de l'ancien parking et créer un parking pour les vélos serait une bonne idée.

M. Horvath répond que c'est une proposition ambitieuse. Il ajoute qu'il faudrait s'arranger avec la crèche puisque ce parking est devenu un jardin utilisé par la crèche. Il rappelle qu'il y a également les jardins participatifs à proximité dont il faudrait tenir compte. Il répète qu'il ne devrait cependant pas y avoir d'opposition de principe à des propositions d'aménagement car le grand combat était la fermeture de la rue Camille-Martin.

Discussion et vote

Une commissaire du Centre pense qu'il y a pas mal de flou sur le contexte et l'historique.

Le président, du Mouvement citoyens genevois, acquiesce en remarquant que les plaintes de jadis ont été visiblement oubliées. Il se demande si la commission

souhaite renvoyer cette motion pour engager un processus pour lequel les associations seraient ouvertes.

Une commissaire du Parti libéral-radical rappelle que le département est venu expliquer que des travaux avaient été menés. Elle ajoute que les associations n'enregistrent pas de plainte et elle estime qu'il faut faire des choix puisque d'autres secteurs mériteraient d'être remis en conformité. Elle pense qu'il y a donc des priorités à prendre en compte et elle ne croit pas que son groupe ira de l'avant sur cette motion.

Une commissaire du Parti socialiste déclare que son groupe est étonné que le Forum n'ait pas été informé sur la fermeture définitive de la rue. Elle ajoute qu'il serait possible de proposer qu'un projet d'aménagement puisse maintenant se développer en collaboration avec les associations concernées. Elle proposerait donc d'ajouter à la motion: «Qu'un travail de concertation soit mis en place avec les associations de quartier et le Forum 1203 en vue de la création d'un aménagement pérenne par et pour les habitants du quartier» (*note de la rapporteuse: recommandation finalement retirée compte tenu de l'obsolescence de la motion*).

Une commissaire de l'Union démocratique du centre observe que la question de la sécurité a trouvé une solution mais qu'il reste un pan d'aménagement à réaliser. Elle ne sait pas si c'est une priorité mais elle mentionne qu'il est vrai que ce tronçon peut présenter des risques, notamment à l'égard du gravier.

Un commissaire du Parti socialiste répond que le gravier permet la perméabilité du sol, mais il rappelle qu'il existe de nombreuses variantes de graviers qui peuvent être satisfaisantes.

Le président, du Mouvement citoyens genevois, déclare que le gravier se retrouve sur l'asphalte avec un mélange de feuilles mortes et de glands. Il estime par ailleurs que sécuriser l'entrée du parking serait judicieux.

Un commissaire du Parti socialiste rappelle que M^{me} Perler a indiqué que l'aménagement actuel a été réalisé au moment du dépôt de la motion et se demande s'il ne s'agissait pas d'un aménagement provisoire. Il ajoute que l'aménagement définitif devrait dès lors être réfléchi en collaboration avec les associations.

Le président, du Mouvement citoyens genevois, rappelle que la fermeture de Camille-Martin est l'un des éléments d'un plan de quartier et il remarque que cette fermeture est donc pérenne.

Un commissaire du Parti socialiste déclare que l'enquête publique s'est déroulée comme il peut l'observer dans la *Feuille d'avis officielle (FAO)* du 5 octobre 2021 et il mentionne que cette rue est donc fermée définitivement et son aménagement pérenne.

Une commissaire du Parti socialiste rappelle que ce quartier est en cours de modification et que les villas sont appelées à disparaître.

Le président, du Mouvement citoyens genevois, répond qu'il y a des propriétaires privés et il mentionne qu'il n'y aura pas de modification avant des dizaines d'années.

Une commissaire du Parti libéral-radical répond qu'il en va de même dans tous les quartiers et que personne ne rechignerait à participer à une amélioration de son quartier et elle répète, cela étant, que les associations n'ont pas de plainte ni d'attente particulière.

Mise aux voix, la motion M-1647 est rejetée par 7 non (2 LC, 2 PLR, 3 S) contre 1 oui (MCG) et 5 abstentions (1 UDC, 3 Ve, 1 EàG).